



Rémunération ou récupération du Travail le dimanche

Par **melhagel**, le **16/03/2013** à **15:45**

Bonjour, ma question concerne le travaille le dimanche. Je suis employée dans un supermarché de plus de 20 salariés. Nous allons devoir travailler le dimanche.

- 1- Est ce obligatoire?
- 2- Est ce que le dimanche est payé double?
- 3- Y a t'il possibilité d'avoir une récupération?
- 4- Est ce à l'employeur de décidé de la majoration de salaire ou de la récupération?

Merci d'avance pour la réponse.

Par **P.M.**, le **16/03/2013** à **16:58**

Bonjour,

Il conviendrait déjà de consulter la Convention Collective applicable en plus de [ce dossier...](#)